

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 53 / LFRP / 2

PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE « ROISSY PICARDIE »

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 6 juillet 2009, reçue le 6 juillet 2009, et le dossier joint relatif au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie,
 - vu sa décision n° 2009/41/LFRP/ du 2 septembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Claude BERNET est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de ligne ferroviaire Roissy-Picardie.

Le Président



Philippe DESLANDES